

rejeté

SÉNAT

le 4 novembre 1971.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture
contre les accidents du travail et les maladies
professionnelles.*

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet
de loi.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1971.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Sénat : 417 (1970-1971) et 14 (1971-1972).